

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Cahors, Libos, Cahors, Libos				Cahors, Libos, Cahors, Libos				Cahors, Montauban, Cahors, Montauban				Cahors, Montauban, Cahors, Montauban				Cahors, Capdenac, Cahors, Capdenac				Cahors, Capdenac, Cahors, Capdenac																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
CAHORS — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 30	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11<

**TIRAGES FINANCIERS**

**Ville de Paris**

*Septième tirage des lots*

Le numéro 601,785 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 437,700 gagne 50,000 fr.  
Les quatre numéros suivants chacun 10,000 fr. :  
195,104 650,967 575,610 529,134.  
Les quatre numéros suivants chacun 5,000 fr. :  
571,791 533,134 282,019 et 215,352.  
Les quarante numéros suivants chacun 1,000 francs :

311,569	673,749	6 0,137	77,689	466,043
332,723	15,355	222,824	353,216	688,113
299,464	33,117	314,746	225,871	5,758
297,909	644,451	513,711	316,343	16,331
44,067	673,500	547,525	510,405	252,858
26,273	634,938	185,465	244,434	595,268
285,774	115,758	489,416	390,179	227,970
171,5 8	593,063	689,522	618,146	66,376

Soit un total de 250,000 francs. Le paiement des lots primés aura lieu à la caisse municipale, à l'Hôtel-de-Ville, à partir du 25 octobre prochain.

**Crédit Foncier**

*Obligation foncières de 500 fr. 3 0/0 1885*

Le numéro 209,931 sera remboursé par 400,000 francs.

Le numéro 526,039 par 25,000 francs.

Les numéros 41,502 41,844 700,009 739,266 835,489 et 919,386 chacun par 5,000 francs.

Les numéros ci-après, chacun par 1,000 fr. :

12,719	213,170	442,145	524,687	720,138
855,387	20,651	221,539	445,886	674,741
751,905	878,247	57,931	231,181	460,603
641,471	742,802	914,770	100,107	241,353
463,703	659,401	746,231	943,557	179,408
338,812	500,074	707,220	823,022	197,576
385,422	503,308	709,501	831,023	212,854
394,4 6	309,489	712,518	838,439	179,408
338,812	506,074	708,220	823,022.	

**Accident de Chemin de fer.** — La Compagnie du chemin de fer de Lyon adresse la communication suivante :

« Un accident grave s'est produit, la nuit dernière, vers 2 h. 1/2 du matin, sur la ligne de Lyon entre Blaizy et Dijon.

« Le train express n° 11 a déraillé en pleine voie au point kilométrique 304 en obstruant les deux voies; le train express 276 qui doit croiser à ce point le train 11, et qui était à son heure réglementaire, a heurté le train déraillé et est lui-même sorti des rails.

« Le mécanicien et huit voyageurs du train 11 ont été tués, huit autres voyageurs ont été blessés; ceux-ci ont été transportés à Dijon. La cause du déraillement en pleine voie sera déterminée ultérieurement par l'enquête. »

**CHRONIQUE LOCALE**

**ET RÉGIONALE**

**CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT**

**Compte-rendu officiel**

*Séance du 24 août 1888*

Présidence de M. Cambres, président

Sont présents tous les membres du Conseil, à l'exception de M. Faurie.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Duphénieux donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. de Lamaze, au nom de la commune de St-Paul-du-Vern ou des représentants, qui l'en ont

figure entendre marcher dans les corridors; c'est une folie, je le sais, et pourtant, en ce moment même, il me semble... Ah! s'écria-t-elle en se dressant échevelée, en proie à la plus grande terreur... là!... là!... prends garde!... les voilà... oh! mes pressentiments.

Le cri poussé par la femme était si terrible; ses traits décomposés exprimaient une si immense terreur, que Sébastien se leva d'un bond, et se retourna, un revolver de chaque main.

Les deux portes de la salle s'étaient ouvertes sans bruit et à chacune d'elles un homme venait d'apparaître.

— Ah! fit Sébastien avec un rugissement de fauve.

— Deux coups de revolver éclatèrent.

Les deux hommes tombèrent.

Mais derrière ceux-ci d'autres apparurent aussitôt, et bondissant par-dessus les cadavres, ils se ruèrent d'un élan irrésistible sur l'ancien matelot.

Celui-ci déchargea deux fois encore ses revolvers sur les assaillants.

Ses coups portèrent, car il entendit des cris de douleur et des imprécations de rage.

Tous ces hommes se jetèrent à la fois sur lui.

Il tomba sur un genou, et il fut, malgré sa force athlétique submergé sous la masse irrésistible de ses agresseurs.

Cependant il ne se rendit pas.

Il continua à tirer au hasard sur les assassins, acharnés contre lui, tant qu'il resta des balles dans ses revolvers.

Puis quand ils furent déchargés, il essaya encore une lutte impossible.

Mais bientôt il fut solidement garrotté, et ré-

prié, expose au Conseil général qu'en 1885 une somme de 300 fr. a été allouée pour réparations au chemin vicinal ordinaire n° 3, alors de la commune de St-Céré, aujourd'hui de St-Paul-du-Vern.

M. de Lamaze demande au Conseil général de décider à laquelle des deux communes doit appartenir cette somme de 300 fr., attendu que cette somme n'est pas encore employée.

Le retard de l'emploi résulterait de ce que l'on aurait fait figurer cette somme de 300 fr. dans le règlement des intérêts respectifs des deux communes et contre quoi aurait protesté la commune de St-Paul-du-Vern, en donnant son approbation à ce règlement ou partage d'intérêts.

M. l'ingénieur en chef, consulté, estime que le chemin vicinal ordinaire n° 3 étant en entier sur la commune de St-Paul-du-Vern, c'est ce chemin seul qui doit profiter de cette somme de 300 francs.

Le Conseil général partage cet avis, et décide qu'en allouant cette somme de 300 fr. au chemin n° 3, c'est ce chemin seul qu'il a entendu en faire profiter, et que cette somme ne pourra être employée que sur ce chemin et non ailleurs.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Valette, président de la commission d'érection d'un monument à Clément Marot, à Cahors, tendant à obtenir une subvention et l'abandon d'une partie minime du jardin de la Préfecture.

Cette demande est renvoyée à la commission des travaux publics.

M. le président donne lecture du vœu ci-après : Les soussignés, conseillers généraux du Lot, émettent le vœu que la clôture de la chasse ait lieu un peu plus tard que de coutume, vers le mois de février.

Signé : Delport, Pradines, Bouyé et Pauliac.

Ce vœu est renvoyé à la commission des vœux.

M. le président donne lecture de la demande ci-après :

Les soussignés, maires, adjoints et membres des conseils municipaux du canton de Vayrac, ont l'honneur de venir solliciter de votre bienveillance de vouloir bien émettre un vœu à votre prochaine session pour qu'il nous soit accordé, comme dans le département de la Corrèze, notre voisin, l'autorisation de chasser l'oiseau de passage (la grive et le tour), jusqu'au 31 mars. Les soussignés font remarquer que cette faveur, tout en faisant bénéficier l'Etat d'un plus grand nombre de permis de chasse, contribuera également à contenter la population.

Renvoyé à la commission des vœux.

Au nom de la commission des finances, M. le comte Murat propose :

1° D'adopter, tel qu'il a été présenté par M. le Préfet, le sous-chapitre XVI (cadastre), s'élevant à la somme de 150 fr. — Adopté;

2° De rejeter, avec regrets, faute de ressources, la demande de crédit en vue de l'entretien dans l'hospice maritime de Banyuls-sur-Mer de lits réservés aux enfants pauvres, débiles, lymphatiques ou scrofuleux. — Adopté.

3° D'adopter la demande présentée par M. le Préfet, tendant à obtenir une augmentation de salaire de 100 fr. en faveur du sieur Bédou, préposé à l'entretien du jardin de la Préfecture. Le salaire de cet agent serait, par suite, porté à la somme de 750 fr. et inscrit à l'article 7 du sous-chapitre 2 du budget ordinaire. — Adopté;

4° D'adopter le sous-chapitre 2 du budget ordinaire (propriétés départementales, immobilières), s'élevant à la somme de 12,860 fr., soit une diminution de 932 fr. 50 sur le crédit voté en 1888. — Adopté.

duit enfin à la plus complète impuissance.

Michela gisait évanouie sur le parquet.

Les bandits n'avaient pas tiré, ils ne s'étaient même pas servi de leurs couteaux.

La résistance de l'ancien matelot avait été si désespérée, qu'elle ne leur avait pas laissé le temps de la riposte.

La lutte avait à peine duré cinq minutes.

Sébastien était vaincu, mais sa défense avait été celle du lion forcé dans son antre.

Trois des bandits étaient morts, tués raide, par les premiers coups de feu.

La Gouape était grièvement blessé, Caboulot avait le bras droit traversé de part en part.

Felitz Oyandi avait eu le crâne effleuré par une balle et semblait à demi hébété, bien que sa blessure fût légère.

Seul, le Mayor était sain et sauf.

— Saprissi, dit Caboulot, en se relevant, quel démon! J'aime mieux le voir ainsi, que comme il était tout à l'heure.

— Moi aussi, dit la Gouape en essayant de rire.

Et toi qui disais qu'il n'avait pas d'armes; ah bien! merci du peu! il ne s'en est pas fallu de beaucoup que nous y passions tous!...

— Le fait est que cela a été rude.

— Oui, et je crois que je m'en vas aussi... aussi... Caboulot... ma vieille branche...

Et il s'affaissa sur le plancher en poussant un soupir.

— Pas de bêtises, hein? dit Caboulot en s'élançant vers lui.

Il s'agenouilla près du blessé.

— Il est évanoui! C'est le moment... il en reviendrait si on le laissait faire... Pauvre vieille

M. de Lamaze, rapporteur de la commission des finances, propose de voter un crédit de 60 fr. destiné à l'impression d'un rapport — à distribuer à chaque conseiller d'arrondissement — faisant connaître la situation des chemins vicinaux. — Adopté.

Le même rapporteur s'exprime ainsi :

Par une délibération en date du 10 juin 1888, le Conseil municipal de St-Paul-de-Vern a demandé la diminution du contingent de la contribution personnelle et mobilière. Cette commune est de création récente et a été distraite de celle de St-Céré en 1886; son contingent personnel et mobilier a donc été établi proportionnellement à celui de St-Céré, et eu égard aux éléments distraits de cette commune, il ne pouvait en être autrement.

M. le rapporteur fait le tableau des comparaisons avec celui des communes voisines. Cette comparaison fait voir que la contribution personnelle et mobilière ne présente pas d'écart sensible.

Il y a lieu de remarquer, d'un autre côté, que si l'on sépare la cote personnelle de la contribution mobilière dans la répartition individuelle, le contingent de la contribution personnelle est et ne peut être considéré que dans son chiffre intégral, 380 fr. dans l'espèce.

En tout état de cause, le déplacement à opérer serait infime, et il ne faut pas perdre de vue que l'égalité mathématique est impossible en pareille matière. Il suffirait, en effet, de quelques contribuables de plus pour abaisser le taux de l'impôt.

Dans ces conditions et sauf meilleur avis du conseil d'arrondissement, le directeur estime qu'il n'y a point lieu de donner suite à la demande du conseil municipal de St-Paul-du-Vern.

La commission vous propose le rejet de cette demande. Son rejet est basé sur les observations de M. le directeur, desquelles il résulte que le redressement serait infime, bien que j'ai fait observer que cette commune était des plus pauvres.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Le même rapporteur propose :

1° De fixer à 20 centimes le maximum des centimes extraordinaires que les conseils municipaux sont autorisés à voter, en 1889, pour en affecter le produit à des dépenses extraordinaires d'utilité communale. — Adopté;

2° D'approuver, tel qu'il a été présenté par M. le Préfet, le sous-chapitre 19 (dépenses imputables sur les produits éventuels extraordinaires) s'élevant à la somme de 7,631 fr. 05. — Adopté;

3° De maintenir au taux de l'année dernière le prix de la journée du travail destiné à régler la cote personnelle. — Adopté;

4° De donner acte à M. le Préfet de la communication du compte général des recettes et des dépenses de l'instruction primaire en 1887. — Acte est donné;

5° De donner acte à M. le Préfet de la communication du budget de report de 1887-1888. — Acte est donné;

6° D'adopter le chiffre des recettes du budget extraordinaire, s'élevant à la somme de 591,418 fr. 88. — Adopté;

7° De fixer les recettes du budget ordinaire à la somme de 969,521 fr. 22. La différence peu sensible qui existe en moins dans le chiffre des recettes proposées et celui alloué en 1888, provient principalement de ce que les contingents fournis en 1888 par certaines communes pour grands travaux sur chemins vicinaux ne sont pas reproduits aux recettes de 1889. — Adopté;

Gouape c'est dommage, mais il le faut!

Il arma froidement son revolver, et l'approchant de la tempe du blessé, il lâcha la détente et lui brûla la cervelle.

— Et de quatre, dit-il en se relevant; celui-là je le regrette, c'était un vieux camaro!... mais les affaires sont les affaires.

— Bravo! dit le Mayor en riant, tu as loyalement gagné tes six mille francs, ami Caboulot.

— Sans compter l'argent que je leur ai donné et qu'ils vont me rendre; mais si c'était à refaire, je crois que je n'en aurais pas le courage!... et tenez, je ne sais si c'est le sang que je perds ou l'émotion qui me chavire la tronche, mais je crois que je vais m'évanouir, tout tourne autour de moi...

— Bah! ce ne sera rien, reprit le Mayor; je vais te bander le bras, et il n'y paraîtra plus; en attendant, respire ce flacon, il t'empêchera de t'évanouir.

Et retirant de la poche de son gilet un microscopique flacon solidement bouché à l'émeri, il le présenta au blessé.

— Merci, répondit celui-ci en le prenant de la main gauche; en voilà un étal de boucher!... Quelle drôle de chose pourtant! Dire qu'ils grouillaient si joyeusement tout à l'heure!

— Au lieu de tant bavarder, tu ferais mieux, mon gargon, de sentir au plus vite le flacon que je t'ai prêté?

— Je ne demande pas mieux, mais je ne puis l'ouvrir.

— Parce que tu t'y prends mal; ce sont des sels anglais très forts, le bouchon est vissé, tu n'as qu'à le dévisser

8° D'approuver, tel qu'il a été présenté, le projet de budget pour 1889 des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices de Cahors. — Adopté.

Le même rapporteur propose de rejeter, avec regrets, faute de ressources, la demande de subvention présentée :

1° Par la société des reliefs géographiques, en vue de l'exécution du relief du département du Lot à l'échelle de 1/200,000. — Adopté;

2° En vue d'entretenir des élèves boursiers à l'école de sylviculture de Barres-Vilmorin (Loiret). — Adopté.

Le même rapporteur propose de donner acte à M. le Préfet de la communication :

1° Du rapport de M. le directeur des Contributions indirectes, présentant à la comparaison des droits et produits constatés pendant les années 1886 et 1887 et pendant les six premiers mois de 1887 et de 1888. — Acte est donné;

2° Du rapport de M. le directeur de l'enregistrement des domaines et du timbre, faisant connaître la situation de son service dans le département. — Acte est donné;

3° Du rapport de M. le directeur des Postes et Télégraphes, indiquant les recettes effectuées dans les bureaux de postes et télégraphes du département pendant les années 1886-1887 et les premiers semestres de 1887 et de 1888. — Acte est donné;

4° Du rapport de M. le directeur des tabacs, faisant connaître les résultats de la récolte du tabac en 1887 et la situation de la culture au 1<sup>er</sup> juillet 1888. — Acte est donné;

5° Du rapport de M. le trésorier-payeur-général, faisant connaître la situation de son service pendant l'année 1887. — Adopté;

6° De l'état d'emploi du fonds de non-valeurs de 1837. — Adopté;

7° Du rapport du Conseil départemental de l'instruction publique, faisant connaître la situation de l'enseignement primaire dans le Lot pendant l'année. — Acte est donné.

Le même rapporteur expose qu'il n'y a pas lieu de faire droit à la demande de M. le Préfet de la Haute-Vienne, tendant à obtenir le paiement d'une somme de 154 fr. 70 cent. pour 91 jours de séjour à l'hospice de Limoges de la nommée Delmont (Germaine), originaire de la commune de Meyronne.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport.

(A suivre).

**Le 7<sup>e</sup> de ligne est rentré hier matin à Cahors.** L'attitude des soldats montant crânement les boulevards au pas accéléré, sans donner le moindre signe de fatigue, après le sornage de ces quinze jours de manœuvres, faisait vraiment plaisir à voir. Pas un trainard, pas un sac dans les voitures d'ambulances. C'était un spectacle magnifique et rassurant.

Toute la population était sur pied, cela va sans dire, et faisait la rentrée du régiment. Les édifices publics étaient pavés.

**La retraite de Notre-Dame.** — Le R. P. Souville prêcha, cette année, la retraite à Notre-Dame de St-Georges. Le succès du jeune supérieur des capucins est complet, et la population se presse tous les soirs autour de la chaire sacrée, attirée par l'éloquence entraînée du prédicateur.

— Ah dame! je ne savais pas!

Le Mayor fixait sur lui son regard ardent avec une expression singulière.

Caboulot, se sentant défaillir, se hâta de suivre le conseil du Mayor; le flacon débouché, il le porta vivement à ses narines.

Mais aussitôt, il fit un bond terrible et tomba sur le parquet, sans même pousser un cri.

Il était mort foudroyé!

Les sels anglais du Mayor étaient tout simplement de l'acide prussique.

— Bonsoir et bon débarras! dit le Mayor avec un ricanement diabolique. Ce drôle était trop intelligent; il m'aurait gêné. Hum! le terrain me semble assez bien déblayé, ajouta-t-il, en jetant un rapide regard autour de lui, tout en broyant en miettes imperceptibles le flacon sous le talon de sa botte.

Lui compris, quatre personnes vivaient encore; cinq étaient mortes.

Les survivants étaient d'abord Michela, toujours évanouie à l'endroit où elle était tombée; Sébastien, muet et sombre mais résolu et intrépide, assis sur une chaise et garrotté, les yeux obstinément fixés sur son ancien maître, dont il suivait tous les mouvements, avec une impassibilité farouche, et, enfin, Felitz Oyandi.

Celui-ci, réfugié dans un angle éloigné de la pièce, regardait autour de lui d'un air ahuri.

Cependant l'effet de la commotion produite sur son cerveau par l'éraflure de la balle qui avait failli lui percer le crâne, avait presque entièrement disparu.

**Le renvoi de la classe 1884.**

Voici quelques nouveaux détails extraits de l'instruction adressée par le 1<sup>er</sup> bureau de l'Etat-major aux autorités militaires en vue de la désignation des militaires de la classe de 1884 qui devront être renvoyés dans leurs foyers conformément à la circulaire du 16 août.

Pour ne pas désorganiser les cadres et aussi pour ne pas laisser au caprice des chefs le soin de désigner les élus, on a pris diverses mesures.

Dans chaque corps de troupe, on dresse cinq listes séparées des militaires de cette classe :

- 1<sup>o</sup> sergents-majors ou maréchaux-des-logis chefs ;
- 2<sup>o</sup> sergents, maréchaux-des-logis ou fourriers ;
- 3<sup>o</sup> brigadiers ou caporaux ;
- 4<sup>o</sup> soldats de 1<sup>re</sup> classe ;
- 5<sup>o</sup> soldats de 2<sup>e</sup> classe.

Les militaires inscrits sur ces listes reçoivent un numéro d'ordre dont la série commence à l'unité pour chaque liste.

On met ensuite dans une urne un nombre de numéros correspondant au nombre des inscrits, et les militaires ayant les premiers numéros sortants au tirage sont libérés du service actif.

La proposition des libérables de la classe de 1884 est fixée par grade, aux trois cinquièmes de l'effectif présent.

Les hommes qui ont été confirmés ou envoyés dans les compagnies de discipline et ceux dont l'instruction militaire est incomplète ne seront pas appelés à bénéficier de la mesure de renvoi.

**Le mariage des sous-officiers.**

— La ministre de la guerre vient d'abroger les dispositions des circulaires de 1881-1882, qui déterminent les conditions sous lesquelles les sous-officiers rengagés étaient autorisés à se marier et à toucher l'allocation mensuelle de 15 francs pour leur logement en ville. L'apport de la future sera établi par acte notarié, et devra être au minimum de 5,000 francs au lieu de 3,000 représentés par des terres ou des valeurs offrant de sérieuses garanties. La dot pourra également consister en une pension annuelle non viagère de 250 francs, représentant toute sécurité.

Quant aux ressources toujours aléatoires que la future peut se procurer par son travail quotidien, elles n'entreront pas plus en ligne de compte pour l'apport dotal que la valeur attribuée à ses effets et objets mobiliers. L'autorisation du mariage sera délivrée sur le vu d'un certificat du maire de la commune où réside la future et constatant que celle-ci réunit toutes les conditions de moralité désirables. Lorsque l'autorité militaire compétente croira devoir refuser une autorisation de mariage, il en sera rendu compte au général commandant le corps d'armée qui décidera en dernier ressort.

Enfin, une restriction aux précédentes tolérances porte que les femmes de sous-officiers ne devront tenir ni café, ni débit, ni cantine.

**Ville de Toulouse.**

— La cinquième exposition annuelle de « l'Union artistique » s'ouvrira à Toulouse le 15 mars 1889.

Création par M. Cazal, adjoint au maire de Toulouse, délégué aux Beaux-Arts, d'un prix de peinture : 1,000 fr. et d'un prix de sculpture 1,000 fr.

Ne peuvent concourir pour ces prix que les artistes français, nés dans les départements de la Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, Aude, Ariège, Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne, Lot, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales, Basses-Pyrénées, Landes, Gironde, Lozère et Gard.

Sont exclus, les artistes ayant obtenu une médaille de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> classe aux Salons de Paris.

Toute personne qui désire recevoir le programme détaillé du concours n'a qu'à en faire la demande à M. le secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, rue des Arts, 21, à Toulouse.

**Gourdon.**

— Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Gourdon sur la disparition d'un ouvrier du chemin de fer dont l'identité n'a pu encore être établie, et qui travaillait en 1883, à la tranchée du Brulat, près Gourdon. Depuis cette époque on a perdu ses traces.

D'après certaines révélations, cet ouvrier aurait été assassiné et enterré dans le remblai. Parmi les effets laissés à la cantine où le disparu prenait ses repas, se trouvait son livret militaire que jusqu'ici on n'a pu retrouver.

**Constataions peu consolantes.**

— Il est certain que le soleil perd chaque jour de sa chaleur, et les planètes qui gravitent autour de lui vont se refroidissant.

Le 19 août, la terre, au lever du soleil, était convertie de gelée blanche. Il y en avait encore à l'ombre à sept heures. Il est probable que c'est

pour la première fois, depuis que notre monde est monde, que ce phénomène se produit !

C'est un présage du prochain hiver que Micou-leau, de Gaillac (on verra s'il sera, cette fois, bon prophète), annonce comme devant compter parmi les plus rigoureux du siècle.

Un présage, qui avait précédé celui-là, mais qui n'en avait pas été moins frappant, c'est la neige tombée en Belgique et en Alsace-Lorraine, en juillet et en plein pays de plaines, ce qui ne s'était probablement jamais vu non plus.

**Variétés**

**LES BALS EN PERSPECTIVE**

En notre double qualité de méridionaux et de Français, nous sommes tellement exubérants que, selon la monumentale expression de M. Prud'homme, nous danserions sur un volcan. — ceci sans insinuer que la température a eu, cette année, quelque chose de volcanique.

Les bals des frairies n'ont pas encore pris fin, que déjà, comme pour prouver qu'ils ont été insuffisants à calmer la fièvre chorégraphique, la frénésie de l'en-avant-deux et des tourbillons de la valse, l'on nous annonce que le Bal des Jardiniers, — que cette corporation nous avait fait un peu à l'oseille l'année dernière, — aura lieu, cette fois, avec l'éclat accoutumé.

Une première réunion des jeunes gens de la corporation a eu lieu dimanche, au Café de la Comédie, pour s'entendre à ce sujet, et les premières bases ont été jetées.

Par le peu qu'il y a de fait et les bonnes dispositions des organisateurs, il n'y a aucune témérité d'annoncer que le 13 du courant, les gentes demoiselles de notre ville seront invitées à honorer de leur présence le Bal des Jardiniers et à éblouir, par l'éclat de leurs charmes qu'elles auront soin de ne pas laisser à la maison, la foule des assistants qui se pressera dans la salle du Théâtre.

Une autre réunion a eu lieu, jeudi soir, dans le même local que dimanche, à l'effet de s'entendre sur une organisation définitive. L'accord complet est sorti de cette réunion, et nos modernes émules de Salomé peuvent se préparer déjà, non pas à demander des têtes de Saint Jean-Baptiste, mais à embrasser, avant ou après la contredanse, celle de leur cavalier. Ce sera à la fois plus humain et moins désagréable pour les danseurs.

D'ailleurs, depuis l'époque où Salomé eut cette cruelle fantaisie, les mœurs se sont beaucoup radoucies. Aujourd'hui, au lieu de décoller des têtes, on se contente de décoller une fleur pour orner ses cheveux, son corsage, ou d'un flacon de parfumerie pour embaumer son entourage. Au lieu de sang versé, on se contente de la sueur qui perle sur les fronts ou des boissons rafraichissantes de la buvette. C'est bien préférable, quoique plus banal. Mais comme nous avons le cœur de Jenny l'ouvrière, qui se contentait de peu, si nous en croyons la romance !...

Après le Bal des Jardiniers et la fête si courue de la rue Brive, qui a lieu demain dimanche, comme on soupçonne que l'ardeur des danseurs ne sera pas encore calmée, on annonce le Bal des Industriels, sur la place d'Armes.

Un premier avis a déjà été lancé. Du moment que le Commerce et l'Industrie s'en mêlent, nous n'avons pas fini de rire, ni de danser.

Il paraît même qu'on veut faire grand sur la place d'Armes et qu'on veut s'assurer le concours par la présence — à moins que ce ne soit la présence par le concours — de tout ce que Cahors compte de plus select — c'est un mot du grand monde, du noble faubourg St-Germain — en demoiselles et dames, jeunes et jolies, naturellement.

Cette amusante perspective de divertissements n'est pas faite pour déplaire ; nous avons bien assez de jours sombres à traverser pour négliger de saisir au passage ceux qui s'annoncent comme plus gais.

Amusons-nous donc, en attendant les moments de chagrin et de misère. Soyons tous à la joie !

LUDOVICUS.

**AGRICULTURE**

**Les raisins cultivés.** — M. Delafosse, qui rédige la chronique agricole dans le *Message de Toulouse*, écrit à ce propos :

« Ce qui a été dit au sujet des vins fabriqués avec des raisins préservés par le sulfate de cuivre, leur innocuité bien reconnue, à raison de la dose infinitésimale de cuivre qui leur est associée, est déjà une condition absolument rassurante. Il est vrai que, cette année on a dû multiplier plus que les années précédentes, les traitements cubriques, à cause de l'intensité et de la persistance des invasions parasitaires.

» Mais une question ici se pose : Est-ce sur ou dans le raisin que se trouvait le sulfate de cuivre que l'on accuse d'occasionner les accidents ?

» Ceux qui prétendraient que le cuivre est dans le raisin auraient à le prouver ; nous croirons jusque-là que le cuivre est sur le raisin.

» Si nous avons raison, ainsi que nous inclinons fort à le croire, les victimes du cuivre devraient s'en prendre à elles-mêmes ; elles n'avaient qu'à laver les raisins avant de les consommer.

» Mais nous avons à rassurer le public, non pas seulement parce que, de l'avis des toxicologistes que nous avons consultés, le cuivre n'a pas pour effet des douleurs de reins, mais un affaiblissement suivi d'anéantissement de la contraction des muscles locomoteurs et des fibres contractiles du cœur lui-même ; mais ce qui est beaucoup plus convaincant, c'est que, dans les départements que nous venons de parcourir, il n'a jusqu'ici été nullement question d'effets nuisibles attribuables au raisin ; c'est qu'en outre, à l'Ecole d'agriculture de Montpellier, où les vignes ont subi jusqu'à cinq traitements au sulfate de cuivre, tout le personnel a consommé depuis leur maturité, les excellents raisins qu'on y a récoltés, et on n'a constaté, parmi les consommateurs, aucun inconvénient résultant de ce fait.

» Il faut donc rechercher ailleurs la cause de la sorte d'épidémie que l'on nous signale. Ne se trouverait-elle pas dans les inénergies de l'été, dont les alternatives de chaud, de froid, d'humidité et de sécheresse, qui ont été, cette année, la caractéristique si frappante de cette saison !

**Le sucrage de la vendange.**

Le pen de raisins qui nous restent, atrophiés déjà par diverses maladies, ne mûriront pas ; c'est la crainte que l'on a.

Par conséquent, le principe sucré devant faire complètement défaut, cette année, dans la vendange, on devra forcément recourir au sucrage si on veut faire une boisson potable.

Les procédés de sucrage sont connus : tout le monde sait que l'on fait, tout bonnement, dissoudre du sucre ou de la cassonade dans de l'eau chaude que l'on verse sur la vendange, mais tout le monde ne sait pas que, d'après les expériences les plus récentes, faites par des savants, il faut 1,800 grammes de sucre pour élever de 1 degré de spiritoosité un hectolitre de vin, d'où il suit qu'il en faudrait 18,000 grammes pour l'élever de 10 degrés.

Nous devons ajouter que le raisin sera tellement vert que, non seulement il n'y aura pas d'inconvénient, mais qu'il y aura même avantage à forcer la dose de sucre.

En faisant l'opération, on devra se pénétrer de l'idée que l'alcool ou esprit de vin n'est pas autre chose que du sucre transformé par la fermentation, de sorte que, plus la vendange sera sacrée, et plus naturellement la boisson sera alcoolique.

Le moyen d'augmenter considérablement, mais aussi d'améliorer le produit de la vigne, est simple, pratique, surtout économique depuis la réduction de l'impôt sur le sucre destiné au sucrage de la vendange, voilà pourquoi nous croyons bien faire en le recommandant à nos compatriotes.

**Temps probable de septembre**

Apparition probable de bourrasques ou de mouvements orageux sur les côtes occidentales de l'Europe, au début des périodes critiques indiquées ci-après, avec coups de vent, fortes pluies, orages violents, grêle, trombes d'eau, ravines, crues subites :

- 1<sup>o</sup> Vers les « 1<sup>er</sup> (?), 3, 5 » ; les « 8 (??) 10, 12 » ; 3<sup>o</sup> vers les « 14 (?), 16, 18, » ; 4<sup>o</sup> vers les « 20 (?), 22, 24, 26 » ; 5<sup>o</sup> vers les « 28 (?), 30, » tantôt sur une zone, tantôt sur un autre, suivant le mouvement de déclinaison de la lune.

Par suite, la première semaine présentera un temps variable, agité, humide, orageux, funeste aux agriculteurs, principalement sur les zones du centre et du nord et particulièrement du 4 au 16, sauf quelques éclaircies de courte durée entre les époques critiques, notamment sur le Midi.

La seconde quinzaine sera un peu moins accidentée, principalement sur la zone méridionale. Radiations solaires assez vive durant les éclaircies, variations brusques de température ; nuits froides les gros temps, la grêle, les ravines et les crues subites sont encore à redouter. Avis aux intéressés !

Le nombre des points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations.

Celles-ci retardent de un à trois jours, suivant les latitudes ou la longitude des localités. Les dates mentionnées ci-dessus s'appliquent au littoral de la Manche.

**DERNIÈRE LOCALE**

**Nomination.** — M. Maurou, conducteur des Ponts-et-Chaussées, attaché au bureau du 2<sup>e</sup> arrondissement de la Division de Cahors, vient, après concours, d'être nommé architecte de la ville de Montauban.

Nous plus sincères félicitations au nouvel architecte.

**Bal des Jardiniers.** — C'est irrévocablement jeudi soir, 13 courant, qu'aura lieu, dans la salle du Théâtre, le bal de la corporation des Jardiniers.

Le buffet sera tenu par M. Breil, propriétaire du *Café de la Comédie*, avec tout le luxe, le confortable et la bonne grâce habituelle.

**BOURSE.** — Cours du 7 septembre 1888.

3 0/0.....	84 25
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 75
4 1/2 0/0 1883.....	105 50
Actions Orléans.....	1,350 00
Actions Lyon.....	1,305 00
Action Panama.....	265 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	403 00
Obligations Lombardes.....	307 00
Obligations Saragosse.....	359 00

**Compagnie Vinicole France-Algérie A BÉZIERS (Hérault)**

Nous rappelons à nos lecteurs que la *Compagnie Vinicole France-Algérie*, à Béziers (Hérault), dont tous les journaux du Midi ont annoncé la fondation avec les plus grands éloges pour son Directeur, est l'intermédiaire directe entre les consommateurs et les produits des Viticulteurs.

Par suite de sa puissante organisation et la suppression de tous frais inutiles, elle offre à l'acheteur une économie de trente pour cent par composition de qualités, tout en lui fournissant les meilleurs vins de France et d'Algérie.

Les prix sont les suivants :  
VIN ROUGE vieux supérieur du Midi... Fr. **120**  
» ordinaire » **98**  
VIN ROUGE vieux supérieur d'Algérie... **109**  
» ordinaire » **92**  
(la Bordelaise de 300 bouteilles)  
logée et rendue en gare du destinataire.

La Compagnie livre contre remboursement avec trois pour cent d'escompte. Elle tient à la disposition des acheteurs qui ne la connaissent pas des références de premier ordre.

Pour commandes ou renseignements, écrire directement au Directeur de la *Compagnie France-Algérie*, à Béziers.

**Un remède libérateur!** — Hortes (Haute-Marne), le 12 mars 1888. — Je souffrais d'une maladie d'intestins qui ne me laissait aucun repos ; je ne pouvais plus rien manger. Ayant entendu louer les Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, j'en fis usage, et depuis lors mes crises ont disparu et l'appétit revient. C'est un remède libérateur. (Sig. lég.) J. DEGRAWE, 1<sup>er</sup> Garnier.

**Microbes et bacilles**

Il est aujourd'hui démontré que le tartre, cette purée de microbes, occasionne presque toutes les maladies buccales, caries des dents, rages, névralgies, déchaussement, etc. *L'Extrait Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulaix* qui, outre ses propriétés toniques et rafraichissantes, éminemment anti scorbutique, réunit donc toutes les conditions désirables pour prévenir tous les maux qui s'attaquent à la bouche et aux dents et pour les guérir absolument lorsqu'ils ont déjà commencé leur œuvre dévastatrice.

A. SEGUIN — BORDEAUX  
ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.  
POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.  
PÂTE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864  
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS  
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C<sup>tes</sup> de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres, — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc. &

# Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

**TARIF :**

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple .....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

## GRAND ENTREPOT

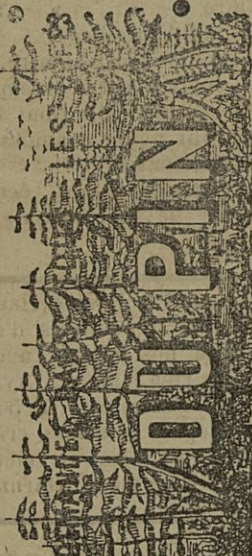
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

# A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeand 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles



**LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES**  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PERIGUEUX**

Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les bourgeois de Sepin forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

EXPOSITION

CAHORS 1881

# B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

### Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge

Maîtresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

## A BRIVE

"BOUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR BRUCODON" Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.  
5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE.

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes  
ne reviendra qu'à 18 fr. 75  
AVEC 425 CARTES COLORIÉES  
La 1<sup>re</sup> liv. A16 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires  
pour un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adressez, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

## LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

## 6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX

Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

# Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Rtoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir u moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

PARIS

64, Rue de Rennes, 64

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup>  
Éditeurs

# LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
M. Berthelot, professeur de l'Institut; Hartwig Dorenbour, professeur à l'École des langues; P. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; J. Langens, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levesque, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux; nationale des beaux-arts; A. Waltra, professeur à l'École des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°  
totalisant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc  
Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque volume broché 25 francs

En vente au bureau du Journal.

# CADRE DU LOT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.  
25 c. en plus par la poste.